

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2013

Les comptes rendus officiels des séances du Conseil sont affichés sous les halles et consultables au secrétariat de la mairie de ROYBON.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu officiel de la séance du 18 janvier 2013.

➔ **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.**

CONNEXION DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE A LA SPL MANDRIN-CHAMBARAN

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'évolution de la Société Publique Locale « Office de Tourisme Mandrin-Chambaran » en approuvant un ensemble de mesures liées à l'entrée de la Communauté de Communes du Pays de Beaurepaire dans la SPL.

DEMANDE DE SUBVENTION / MAISON MEDICALE

Concernant le projet de Maison Médicale, le Conseil Municipal a délibéré pour...

- une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2013.
- une demande de prolongation de la subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU B.P. 2013

Le Conseil Municipal a délibéré afin d'engager des dépenses d'investissement pour un total de 577 213,26 € avant le vote du Budget Primitif 2013, dont 500 000 € en remboursement anticipé d'emprunt.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a délibéré en faveur des deux propositions suivantes :

- Le Conseil Municipal donne sa préférence à un report d'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 afin de laisser le temps à la Commune d'appliquer cette réforme dans de bonnes conditions.
- Le Conseil Municipal se ralliera aux décisions qui seront prises par la Communauté de Communes, à l'issue des différentes réunions de réflexion et de concertation à venir.

MODIFICATION DU PLU

Le Conseil Municipal a délibéré afin de pouvoir procéder à l'ajout de 3 000 m² maximum urbanisable à la Zone d'Activités des Mollières.

ORGANISATION D'UN SPECTACLE THEATRAL PAR LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal a délibéré afin...

- De fixer les prix d'entrée pour cette soirée : 6 € pour les adultes, 3 € pour les moins de 20 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Locaux de l'ancien Collège de Roybon : Certaines salles de l'ancien Collège seront utilisées en appoint des locaux de l'École Primaire pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs à compter des vacances de printemps.

Reconstitution du patrimoine forestier : Cinq parcelles ont été acquises (dont certaines en liaison avec des parcelles déjà en possession communale) pour un total de 48 ha 97 a 30 ca.

Le Conseil délibèrera lors de sa prochaine réunion en faveur de la mise en gestion de ces nouvelles parcelles par les services de l'ONF.

Accessibilité des bâtiments publics : La réflexion se poursuit, sachant que le Conseil Général financera de façon limitée les projets des communes.

Contournement routier du Centre-Bourg : La SAFER concrétise actuellement les dernières ventes de terrains et l'enquête publique concernant les zones humides pourra avoir lieu très prochainement.

Commerce local : Le commerce local relève d'affaires privées. La Commune tente et tentera - dans le cadre de ses prérogatives - d'apporter son aide à la poursuite des deux buts suivants : sauvegarde du fonds et réouverture du commerce de boulangerie récemment fermé.

Partenariat avec la société Info-Com : Les agendas 2013 ont été livrés et seront distribués très prochainement dans les boîtes aux lettres. Le Conseil a délibéré afin que la Commune participe à la troisième et dernière série d'affichages pour le véhicule publicitaire (Kangoo servant notamment au portage des repas) en louant un espace publicitaire « communal » sur l'entièreté du capot avant pour la somme de 1 750 € sur les deux années restantes (2013 et 2014). A l'issue de ces deux années, le véhicule pourra être acquis par la Commune pour l'Euro symbolique.

Crèche Multi-Accueil : Les travaux de construction vont démarrer.

Travaux au lac de Roybon : Les travaux de pose des éléments de métallerie sur la tourelle de vidange se sont déroulés dans de bonnes conditions. Les dernières plantations pour la végétalisation des enrochements en contrebas du barrage ont également été réalisées. Les essais d'étanchéité des vannes seront effectués lors du remplissage du lac qui interviendra vers la mi-février, à l'issue des derniers travaux restant à faire : curage du piège à gravier, implantation d'un sentier piéton sous la route de Saint-Antoine. Les Services Techniques concourent de manière très efficace à la préparation des cheminements piétons : du gué du camping à la digue en contrebas de la route de Saint-Antoine, de la digue au chemin de l'Isle en longeant la rivière puis en sous-bois en empruntant des terrains communaux.

Assainissement : Les travaux de pose de conduites d'eaux usées entre Varacieux et Saint-Sauveur ont démarré.

Bâtiments communaux : Les travaux de pose de nouvelles menuiseries sur l'ensemble « Salle des Fêtes / Atelier /Garage » côté route de la Verne sont achevés. Sur le bâtiment des anciennes écoles, les nouvelles menuiseries du grand appartement ont également été posées. Il reste à changer les menuiseries de la cage d'escalier.

Règlement de l'affichage publicitaire : Dans la volonté de maîtriser l'affichage publicitaire et d'affirmer la vocation touristique de Roybon, la Commune a pris contact avec les services préfectoraux. Cela a permis de mieux prendre connaissance de l'évolution de la réglementation en matière d'affichage publicitaire et conduira à la suppression de certains affichages « hors normes » et à une surveillance accrue des nouveaux affichages qui pourraient être mis en place dans les années à venir.